Formulaire d'abonnement « Parking abonnés » pour la saison 2023-2024

1 seul formulaire par carte parking – L'attribution des 50 places « parking abonnés » se fera par ordre chronologique de souscription à l'offre

COORDONNÉES DE L'ABONNÉ :

☐ Mlle ☐ Mme ☐ M.

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° portable : ..... E-mail : .....

ABONNEMENT :

Téléchargez l'application du Stade Lavallois MFC !

☐ **Carte Parking « Abonnés » pour la saison 2023-2024 – 20€**
(1 carte par abonnement « Plein Tarif », dans la limite des places disponibles)

RÈGLEMENT :

Mode de paiement :

☐ Chèque bancaire à l'ordre du Stade Lavallois MFC

☐ Espèces

☐ Carte bancaire

Numéro : ___/___/___/___ Date de validité : __/__

Cryptogramme : ___

Pour tout envoi par la Poste, les frais d'envoi en recommandé sont à la charge de l'Abonné : **4,50 €**

Montant total

€

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales et les avoir acceptées.

Fait le ……/ ……/ 2023 à .....

Signature (obligatoire)

Plaine des Gandonnières - Rue Georges Coupeau - 53000 LAVAL
Tél. 02 43 53 97 05 - www.stade-lavallois.com - billetterie@stade-lavallois.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DES « PARKINGS ABONNES »

Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions et modalités de l'utilisation des parkings « Abonnés » les soirs de matchs à domicile du Stade Lavallois MFC en championnat de Ligue 2 BKT pour la saison 2023/2024. La souscription à cette option suppose l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. Ces dispositions prévalent sur tout autre document.

Article 1 – Description de l'option « Parking Abonnés »

L'offre « Parking abonnés » est faite sur la base d'un nombre limité de 35 places réparties sur des parkings proches du Stade Francis Le Basser de Laval. Le plan de circulation est consultable sur demande auprès du Stade Lavallois MFC par mail à billetterie@stade-lavallois.com. L'offre est attribuable en priorité aux abonnés de la saison 2023/2024 ayant souscrit à l'option « Carte Parking » lors de la saison 2022/2023. Elle est à souscrire au moment de la réalisation de l'abonnement saison 2023/2024 dans la limite d'une place « Parking abonnés » par abonnement souscrit. Le coût pour la saison 2023/2024 de cette offre est de 20 € TTC pour l'abonné. L'attribution des 50 places « Parkings abonnés » se fera dans l'ordre chronologique de souscription à l'offre. La date limite de souscription à l'option « Parking Abonnés » est le 18 juillet 2023. Passé cette date, les places restantes seront attribuées à de nouveaux abonnés suivant l'ordre chronologique.

Article 2 – Conditions d'utilisation

L'offre « Parking Abonnés » saison 2023/2024 est commercialisée uniquement au moment de la souscription à un abonnement « Plein Tarif » au championnat de Ligue 2 BKT pour la saison 2023/2024. L'utilisateur, abonné au Stade Lavallois MFC, devra au préalable remplir un formulaire spécifique lié à cette offre. L'utilisateur pourra bénéficier de son emplacement parking P1 sur les matchs de championnat de Ligue 2 BKT du Stade Lavallois au stade Francis Le Basser, cet abonnement n'est pas valable pour les matchs amicaux ni les matchs de coupes.

Article 3 – Obligation de l'utilisateur

Chaque utilisateur se doit de respecter les règles de sécurité à l'extérieur tout comme à l'intérieur des parkings Abonnés. Les parkings Abonnés sont ouverts de 17h30 à 21h00 pour un match de championnat de Ligue 2 BKT avec un coup d'envoi à 19h00 (de H-1h30 à H+2h), de 13h30 à 17h00 pour un coup d'envoi à 15h00 et de 19h15 à 22h45 pour un coup d'envoi à 20h45.
En cas de perte de la carte attribuée à la saison par le Stade Lavallois MFC, l'utilisateur pourra faire une demande écrite de duplicata. L'utilisateur devra alors s'acquitter d'un coût supplémentaire de 5 € TTC. L'utilisateur devra faire sa demande de duplicata auprès du Stade Lavallois MFC, par mail à l'adresse suivante : billetterie@stade-lavallois.com.

Article 4 – Annulation

Toute offre validée et payée est non modifiable et non remboursable.

Article 5 – Responsabilités – Assurances

L'utilisateur se doit de respecter les présentes conditions générales de ventes. Le Stade Lavallois MFC décline toute responsabilité sur des dommages qui pourraient être occasionnés sur les véhicules des utilisateurs. Le personnel mis à disposition sur les parkings « Abonnés » a un rôle de contrôle des accès et n'est pas présent pour sécuriser l'intérieur des parkings « Abonnés ». Par ailleurs, l'utilisateur reconnaît avoir été informé via les conditions générales de ventes des heures d'ouvertures et de fermetures des parkings Abonnés. Il supportera donc à sa charge les surcoûts liés à la mobilisation du personnel en dehors des heures d'ouvertures des parkings « Abonnés ».

D'une manière générale, la responsabilité de la Société ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'évènements constitutifs de la force majeure, du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de suspension de terrain, de report d'évènement, de décision d'autorités compétentes en matière de sécurité, de santé et/ou de discipline (arrêté préfectoral ou ministériel, huis clos total ou partiel, suspension de terrain, suspension ou arrêt du championnat pour quelque cause que ce soit notamment), ou de tout autre évènement venant perturber la bonne exécution du présent contrat. Ainsi, le Détenteur d'un Titre d'Accès renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus.

Article 6 – Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et libertés, toute personne qui figure sur le fichier informatisé tenu par le Stade Lavallois MFC dispose d'un droit d'accès et de rectification des renseignements les concernant.

Article 7 – Réclamations et litiges

Toutes demandes d'informations, de précisions et réclamations éventuelles doivent être adressées à l'adresse suivante : Stade Lavallois MFC, Plaine des Gandonnières, Rue Georges Coupeau, 53000 LAVAL.

Chaque utilisateur abonné de la saison 2023/2024 pour les matchs de Ligue 2 BKT au stade Francis Le Basser de Laval qui aurait souscrit à l'option « Parkings Abonnés » reconnaît avoir accepté ces Conditions Générales de Ventes.